

Tarif « fourniture par défaut (FPD) » valable à partir du 01.05.2019

Article 8 (4) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel.

1. Terme proportionnel à la consommation

Tarif FPD = Tarif « classic » + 10%

(Client résidentiel et client non résidentiel dont la consommation annuelle est < 1GWh [= ± 90.000 m³])

	HT	TTC (TVA = 8 %)
Tarif FPD (ct/Nm ³) :	38,335	41,402

2. Caution

Caution pour résidence, promoteur, commerce/société et café/restaurant voir tarifs complets sur le site internet à l'adresse : www.sudgaz.lu

3. Taxe sur la consommation de gaz naturel (accises)

Catégorie	Consommation annuelle	ct/m ³ HT	ct/m ³ TTC (TVA = 8%)
A	≤ 50.045 m ³	1,187	1,282

4. Prime de puissance*

Puissance effective (€/mois) (TVA = 8 %)			Puissance effective (€/mois) (TVA = 8 %)		
kW	HT	TTC	kW	HT	TTC
< 10	5,00	5,40	≥ 30	10,20	11,02
≥ 10	5,50	5,94	≥ 40	12,20	13,18
≥ 12	6,00	6,48	≥ 50	13,90	15,01
≥ 15	6,70	7,24	≥ 60	15,40	16,63
≥ 20	8,20	8,86	≥ 80	18,30	19,76
≥ 25	9,20	9,94	≥ 100	20,80	22,46

* Puissance considérée:

cuisinière domestique: forfait 1 kW
 chauffe-eau à production instantanée: forfait 11 kW
 chauffe-eau à accumulation et tous autres appareils: puissance effective

5. Redevance mensuelle fixe

Réseau SUDGAZ :	Type	€/mois HT	€/mois TTC (TVA = 8%)
	G4 - G16	7,21	7,79

Autres réseaux : voir tarifs distributeurs

6. Généralités

Les tarifs en vigueur ainsi que les conditions générales du contrat de fourniture intégrée peuvent être consultés sur le site internet à l'adresse : www.sudgaz.lu